

Les projets de Mémoires d'Alex pour 2024



L'association Mémoires d'Alex a tenu son assemblée générale vendredi 26 janvier, au cours de laquelle moult projets ont été dévoilés. Les responsables ont rappelé, entre autres, que 300 livrets "Alex pas à pas" ont été vendus. Photo Le DL/F.R.

Lors de l'assemblée générale de l'association Mémoires d'Alex, le président, Georges Loukakakis, a souligné que « 2023 a été riche en histoire et en projets ». Quinze plaques signalétiques ont été posées dans le village. L'association va créer un feuillet explicatif. Elle se demande si une carte du circuit à parcourir et des plaques sur les châteaux de la ville

compléteront la signalétique. Une première exposition a eu lieu lors des Journées européennes du patrimoine. La deuxième, avec deux balades accompagnées et la remise des prix pour le jeu concours, est prévue les samedi 3 et dimanche 4 février à la salle festive. Une deuxième découverte de quartier avec l'association Andrie Andra est prévue le samedi

4 mai, quartier de Laye.

Un recueil de témoignages portant sur la période de 1910 à 1980, et en lien avec la vie quotidienne, est en train d'être réalisé auprès des anciens. Un ou deux recueils et des enregistrements filmés par Jacques Mouriquand seront réalisés.

Pour ses vingt ans, Mémoires d'Alex prévoit des conférences, des balades et des visites

de quartiers, une projection du film sur les témoignages, une exposition événement et la publication d'un livre souvenir.

Les autres projets sont la construction d'un nouveau site internet et la création d'une page Facebook. Un projet de documentation est en réflexion. L'adhésion est de 12 € pour une personne et de 18 € pour un couple. Estimant faire le travail d'un syndicat d'initiative et la promotion du village, elle demande un local pour centraliser sa documentation.

Mémoires d'Alex a reçu une subvention de la CCVD (729,12 €), du Département (1 000 €) et une subvention exceptionnelle de la Mairie (300 €). Mémoires d'Alex espère avoir une nouvelle subvention exceptionnelle et table sur une subvention annuelle de 250 € (220 € en 2 023).

● Fabienne Roudot